



Recommandation 1659 (2004)¹

Renforcement des Nations Unies

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1373 \(2004\)](#) sur le renforcement des Nations Unies.
2. Elle recommande au Comité des Ministres:
 - 2.1. de faire preuve d'initiative en vue de la définition d'une position commune des Etats membres du Conseil de l'Europe à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les questions qui intéressent directement le Conseil de l'Europe;
 - 2.2. de consulter l'Assemblée parlementaire dès le premier stade de la préparation du débat bisannuel de l'Assemblée générale et du projet de résolution sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - 2.3. d'illustrer la volonté du Conseil de l'Europe de contribuer activement à la mise en œuvre des programmes et activités des Nations Unies pour lesquelles il dispose d'une expertise reconnue;
 - 2.4. d'encourager les gouvernements des pays membres et observateurs du Conseil de l'Europe à inclure des membres de l'Assemblée parlementaire dans leurs délégations auprès de l'Assemblée générale à l'occasion du débat bisannuel sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, afin de permettre à ces parlementaires de participer au débat;
 - 2.5. de présenter des propositions concrètes relatives à une présence permanente du Conseil de l'Europe au siège des Nations Unies;
 - 2.6. de mettre à la disposition des Nations Unies l'expertise du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'application des instruments juridiques internationaux et des mécanismes de suivi les concernant;
 - 2.7. de consacrer une réunion spéciale des Délégués des Ministres à préparer la mise en œuvre des dispositions susmentionnées, avec la participation des représentants des Etats observateurs et de l'Assemblée parlementaire.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 avril 2004 (12e séance) (voir [Doc. 10120](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: Mme de Zulueta). Texte adopté par l'Assemblée le 28 avril 2004 (12e séance).

